FRC 3. 25560 25560

COMPTE RENDU

Case FRC 12675

PAR J. M. MUSSET,

DES dépenses qu'il a faites pendant sa mission dans les départemens du Puy-de-Dôme, du Cantal & de la Corrèze;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

J'AI été nommé, par décret du 9 fructidor dernier, pour aller dans les départemens du Puy-de-Dôme, du Cantal & de la Corrèze. Ayant été retenu vingt-trois jours à Uſſel par une maladie très-grave, je ne ſuis arrivé à Paris que le 16 nivôſe; ce qui fait quatre mois & ſept jours d'abſence.

RECETTE.

J'ai reçu à la tréſor rie nationale, avant de partir, ſix mille livres, ci..... 6,000 l.

Cette ſomme a été employée ainſi qu'il ſuit :

1°. Pour frais de poſte & nourriture de trois perſonnes de Paris à Clermont, ſept cent cinquante livres, ci ..... 750 l.

2°. Pour frais de voyage dans les différens diſtricts du département du Puy-de-Dôme, dans quelques-uns deſquels je ſuis retourné pluſieurs fois, deux mille trois cents livres, ci. 2,300

3°. Pour dépenſe dans les auberges pendant près de deux mois de ſéjour dans ce département, deux mille huit cents livres, ci. 2,800

Dépenſe..... 5,850 l.

Partant pour les départemens du Cantal & de la Corrèze, je pris ſix mille livres dans la caiſſe du payeur général du département du Puy-de-Dôme, ci..... 6,000

J'ai employé cette ſomme de la manière ſuivante :

1°. Pour frais de poſte de Clermont à Saint-Flour, & de Saint-Flour dans les autres diſtricts du département du Cantal, huit cents livres, ci..... 800 l.

2°. Pour dépenſes dans les auberges pendant mon ſéjour dans ce département, ſept cent cinquante livres, ci..... 750 l.

3°. Pour me rendre à Bord, & le ſéjour que j'y ai fait, deux cent cinquante livres, ci. 250

4°. Pour frais de voyage & de ſéjour dans le diſtrict d'Uſſel, où une fièvre putride & nerveuſe m'a retenu pendant vingt-trois jours ſur le lit, deux mille trois cents livres, ci. 2,300

5°. Pour frais de bureaux & de ſecrétaires, quinze cents livres, ci..... 1,500

6°. Pour graiſſages & raccommodages de voiture, cent cinquante livres, ci..... 150

7°. Pour ſecours accordés à quelques malheureux infirmes, & quatre-vingt-dix livres d'indemnité accordées à un pauvre gendarme qui avoit fait pluſieurs courſes de nuit pour porter des dépêches, deux cent cinquante livres, ci. 250

Dépenſe, ſix mille livres..... 6,000 l.

Pour me rendre d'Uſſel à Paris j'ai encore pris dans la caiſſe du payeur général du département du Puy-de-Dôme, dix-huit cents livres, ci..... 1,800

J'ai dépenſé en frais de poſte & d'auberge douze cents livres; partant, il me reſtoit de tout ce que j'avois reçu, ſept cent cinquante livres que j'ai remiſes au bureau des mandats, ainſi que le prouve le reçu que j'en ai du citoyen Petitviennet, ci..... 1,200

Total de la recette..... 13,800

Dépenſe..... 13,050 l.

J'ai remis à la direction des voitures de République la berline qui ma ſervi pour ma miſſion : j'en ai la décharge du citoyen Trouville,

La municipalité de Clermont m'avoit chargé de remettre au bureau des décrets deux cachets armoiriés, dont l'un en or & l'autre en argent, une décoration militaire, & deux petites croix de Malte. J'ai remis le tout au citoyen Ducroiſi, qui m'en a donné ſon reçu.

Je n'ai impoſé aucune taxe révolutionnaire, ni reçu aucune ſomme ni dépôt, que ce qui eſt mentionné ci-deſſus.

Paris, le 28 pluviôſe, troiſième année de la République une & démocratique.

Signé, J. M. MUSSET.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôſe, l'an III.